

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00301
Numéro SIREN : 492 019 419
Nom ou dénomination : Safran Reosc

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt 11214



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense

SAFRAN REOSC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SAFRAN REOSC

Société par actions simplifiée au capital de 2 501 000,00€

Siège social : avenue de la tour maury 91280 Saint-Pierre-du-Perray

RCS 492 019 419 Evry

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de Safran REOSC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Safran REOSC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.2 de l'annexe des comptes annuels qui expose les impacts du changement de

méthode relatif aux règles d'évaluation des indemnités de fin de carrière comptabilisées, suivant la recommandation de l'ANC N°2013-02.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué au paragraphe 2.11 « Contrats long terme », de l'annexe aux comptes annuels, certains contrats long terme sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les responsables de projet sous le contrôle de la direction générale, selon les procédures du groupe. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses sous-tendant la détermination des données à terminaison et du pourcentage d'avancement.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

A Paris-La Défense, le 15 juin 2022

Gaël Lamant



PLAQUETTE SOCIALE

2021

Safran Reosc

REOSC

Av de la Tour Maury 91280 St Pierre du Perray

Sommaire

A. ETATS FINANCIERS	3
B. ANNEXE	7
1. Faits marquants de l'exercice	8
2. Principes comptables	10
3. Notes sur le Bilan	19
4. Notes sur le Compte de Résultat	26
5. Autres éléments d'information	28

A. ETATS FINANCIERS

Compte de résultat au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.2020	31.12.2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	44 257	39 956
Production stockée		187	(2 223)
Production immobilisée		23	140
Transfert de charges d'exploitation	4.2	269	110
Reprises sur amortissements et provisions		447	399
Autres produits		22	83
Produits d'exploitation (1)		45 205	38 465
CHARGES D'EXPLOITATION			
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		(24 072)	(21 309)
Achats stockés d'approvisionnement		94	(94)
Matières premières		-	-
Autres approvisionnements		94	(94)
Variation des stocks d'approvisionnements		-	-
Achats de sous-traitance		(17 689)	(12 983)
Achats non stockés de matières et fournitures		(3 377)	(4 781)
Services extérieurs		(3 100)	(3 451)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 053)	(862)
Charges de personnel		(13 388)	(12 756)
Salaires et traitements		(8 847)	(9 093)
Charges sociales		(4 541)	(3 663)
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations		(1 649)	(1 903)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements et dépréciations		(648)	(896)
Sur actif circulant: dépréciations		-	-
Pour risques et charges: dotations aux provisions		(1 001)	(1 007)
Autres charges		(12)	(468)
Charges d'exploitation (2)		(40 174)	(37 298)
Résultat d'exploitation (1) - (2)		5 031	1 167
Produits financiers		-	2
Charges financières		(61)	(218)
Résultat financier	4.3	(61)	(216)
Résultat courant (avant impôts)		4 970	951
Produits exceptionnels		75	61
Charges exceptionnelles		(542)	(787)
Résultat exceptionnel	4.4	(467)	(726)
Participation des salariés		(749)	(265)
Impôts sur les bénéfices	4.5	2 329	3 364
Total des produits		45 280	38 528
Total des charges		(39 197)	(35 204)
Bénéfice / (Perte) net(te)		6 083	3 324

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF	Note	31.12.2020	Actif brut	Amortissements et dépréciations	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles	3.1	10	368	362	6
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		10	368	362	6
Immobilisations corporelles	3.1	7 942	25 929	17 543	8 386
Immobilisations financières	3.1	-	-	-	-
Titres de participations		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total Actif immobilisé		7 952	26 297	17 905	8 392
Stocks et en-cours	3.2	7 077	5 161	217	4 944
Avances et acomptes versés		-	95	-	95
Créances clients et comptes rattachés	3.3	13 123	24 401	-	24 401
Autres créances	3.3	12 160	12 463	-	12 463
Valeurs de placement		-	-	-	-
Disponibilités		-	-	-	-
Charges constatées d'avance	3.6	-	-	-	-
Total Actif circulant		32 360	42 120	217	41 903
Prime de remboursement des emprunts	3.7	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif	3.7	-	-	-	-
Total actif		40 312	68 417	18 122	50 295

Comptes annuels 2021
Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

PASSIF	<i>Note</i>	31.12.2020	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capital social	3.8	2 501	2 501
Autres éléments de capitaux propres	3.8	255	393
Provisions réglementées	3.8	1 076	1 801
Résultat de l'exercice	3.8	6 083	3 324
Capitaux propres		9 915	8 019
Avances et dettes conditionnées		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges	3.9	5 145	5 712
Emprunts obligataires	3.10	-	-
Billets non garantis de premier rang émis en USD	3.10	-	-
Autres emprunts et dettes financières	3.10	12 201	16 690
Avances et acomptes reçus	3.10	775	5 546
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.10	5 119	4 887
Autres dettes	3.10	4 454	3 719
Produits constatés d'avance	3.11	2 703	5 722
Dettes financières, d'exploitation et diverses		30 397	42 276
Ecart de conversion - Passif		-	-
Total passif		40 312	50 295

B. ANNEXE

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

La société est détenue de manière ultime par Safran SA, qui est une société cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

A ce titre, elle est intégrée dans les comptes consolidés publiés par :

Safran SA, 2 Bld du Général Martial Valin, 75724 PARIS CEDEX 15, SIREN : 562 082 909.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Elles sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Dans la suite de ces notes annexes, la société Safran Reosc sera dénommée la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 50295 K euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3325 K euros.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Impacts de la pandémie Covid-19

Au cours de l'année 2021, les pays sont confrontés à des situations sanitaires très différentes ainsi qu'à un rythme de déploiement hétérogène de la vaccination avec des impacts sur les conditions du trafic aérien, sous-jacent de l'activité de la Société.

Toutefois, les dernières tendances du trafic aérien confortent l'amélioration attendue. La Société gère cette reprise de l'activité au mieux que ce soit en termes de contrôle des coûts, de chaîne d'approvisionnement et de stocks, ce qui lui permettra de sortir renforcée de cette crise.

Même si la Société constate un renforcement de la reprise mois après mois depuis le début du second semestre 2021, des plans d'économies ont été mis en place pour poursuivre les efforts initiés en 2020 :

- Poursuite de l'activité partielle ;
- Optimisation des schémas industriels ;
- Contrôle rigoureux des coûts opérationnels et des CAPEX ;
- Maîtrise des engagements d'investissement.

1.a. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET LIQUIDITÉS

La société utilise le système de centralisation de trésorerie du Groupe Safran lui permettant de gérer de façon optimale tant ses besoins que ses excédents de trésorerie.

Le Groupe dispose des liquidités suffisantes pour financer la poursuite de l'ensemble des activités de la société.

1.b. PLAN D'ADAPTATION

L'objectif sur l'année 2021 était de maintenir un contrôle strict des coûts dans le cadre d'une reprise de l'activité progressive.

Suite à l'accord sur la Transformation d'Activité signé en juillet 2020, la Société a continué à adapter ses effectifs tout en préservant l'emploi et les compétences.

Dans un contexte encore incertain, le recours à l'activité partielle a perduré mais dans une moindre mesure pour accompagner la reprise.

L'indemnisation publique au titre des différents dispositifs d'activité partielle en France a été comptabilisée en diminution des charges de personnel.

La Direction du groupe Safran a signé le 21 Octobre 2021 avec les organisations syndicales représentatives un accord destiné à définir les modalités de la sortie de la crise liée à la Covid-19.

Cet accord prévoit entre autres le versement d'un supplément de participation sur l'année 2022 au titre de l'exercice 2021, des négociations annuelles obligatoires en 2022 et une diminution continue de l'activité partielle longue durée.

1.c. PRÉSENTATION DES IMPACTS COVID-19

Les impacts de la pandémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et ne sont pas isolés. La définition du résultat exceptionnel est sans changement par rapport aux exercices précédents.

1.d. AUTRES ACTIFS

Evaluation des stocks et encours

La valorisation des stocks et encours tient compte du retraitement de la sous activité (sous absorption des frais fixes) qui a été considérée comme une charge de la période.

Créances Clients

La Société continue de suivre étroitement le risque clients pour sécuriser les encours déjà nés et futurs.

Il est apporté une attention particulière aux compagnies aériennes et notamment à celles placées en procédure collective ou ayant annoncé des plans de restructuration.

Les créances et actifs présentant un risque (défaut de paiement à l'échéance, procédure de redressement judiciaire) ont été provisionnés au cas par cas.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1.1. Référentiel appliqué

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 sont élaborés conformément aux règles comptables prévues par le Plan Comptable Général et par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les recommandations et observations de l'ANC (dont les mises à jour 2021) relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement Covid-19 dans les comptes de la société ont été appliquées.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence pour fournir une image fidèle et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, la méthode retenue pour la valorisation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1.2. Changement de méthode comptable

Modification du 5 novembre 2021 de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite

Mise en œuvre :

La Société a pris note de la modification de la recommandation 2013-02 et a examiné son champ d'application au titre de la répartition du coût des services associés à un régime de prestations définies.

La Société a identifié que les indemnités de fin de carrière qu'elle provisionne étaient les principaux avantages long terme concernés.

La Société a choisi comme le permet la nouvelle recommandation de l'ANC, d'adopter la méthode qui est conforme à celle introduite par l'IFRS IC.

Jusqu'alors, la dette était étalée de manière linéaire entre la date d'embauche du salarié et la date de

départ à la retraite.

Dorénavant, la dette sera étalée de façon linéaire uniquement sur les dernières années correspondant à la borne inférieure du palier de droits atteint par le bénéficiaire au moment de son départ à la retraite ou à partir de la date d'embauche si la période d'activité avant la retraite est inférieure.

Première application :

Etant appliquée au titre de l'exercice en cours à la date de publication de la recommandation, ce changement de méthode est traité comme un changement de réglementation.

L'impact de ce changement est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 au poste report à nouveau.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'étant pas déductible fiscalement, l'impact du changement n'a pas d'effet impôt dans les comptes sociaux.

L'application de la modification de la recommandation de l'ANC a pour effet :

- Une augmentation des capitaux propres de 132 K€
- Corrélativement une diminution de la provision pour avantages au personnel de 132 K€.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- les logiciels d'application sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, augmenté des coûts de développement nécessaires à leur mise en œuvre. Ils sont amortis linéairement sur une durée de un à trois ans,

Les dépenses de R&D sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues.

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le coût d'acquisition est constitué notamment du prix d'achat, des frais accessoires et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Suite à l'application du règlement CRC 04-06, la Société a été amenée à appliquer la méthode par composants sur certains actifs (usine de St Pierre du PERRY).

2.3.1. Amortissements

Conformément à la réglementation comptable (règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable), à partir du 1^{er} janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilisation sont :

	Durée	Méthode
<i>Construction</i>	10-40 ans	Linéaire
<i>Agencements et installations générales</i>	5-10 ans	Linéaire
<i>Matériel et outillages</i>	3-10 ans	Linéaire

La dotation aux amortissements est incluse dans le compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations ».

A compter du 1^{er} janvier 2007, pour tout nouvel investissement, l'amortissement dégressif pour la part excédent l'amortissement linéaire est porté au passif en amortissement dérogatoire.

2.3.2. Dépréciations

Si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur, la société effectue un test de dépréciation. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, la valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour Safran.

2.4. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

2.4.1. Valeurs brutes

Les stocks et les en-cours sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne

tenant pas compte des charges financières, des charges de sous-activités, des frais d'administration générale et de distribution.

2.4.2. Dépréciations

Une dépréciation est constituée lorsque le coût de revient des stocks et travaux en cours est supérieur à la valeur de réalisation, notamment en raison de l'absence de perspective de vente, de la rotation considérée comme très lente ou d'obsolescence.

2.5. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée sur les créances si celles-ci présentent un risque de non recouvrement.

Pour les créances et dettes en devises se reporter au paragraphe 2.10.

2.6. DISPONIBILITÉS

La gestion de la trésorerie est assurée par le Groupe Safran dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie conclue avec la société mère.

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au cours en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

2.7. AUTRES CRÉANCES

Dans le cadre de la centralisation de la trésorerie du Groupe, la société Safran a mis en place une convention de gestion de trésorerie permettant la création d'un compte courant financier entre la Société et la société Safran.

Le poste « Autres Créances » est essentiellement constitué du compte courant Safran SA.

2.8. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement et pratiqués sur les immobilisations incorporelles et/ou corporelles sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle

provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour risques et charges suivent les règles de constitution suivantes :

- Les provisions pour risques sont constituées en fonction du risque connu à la date d'arrêté des comptes du présent exercice comptable.

Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures et des avis des avocats de la société.

- Les provisions pour charges correspondent principalement aux :

- retraites et autres avantages assimilés (voir note ci-dessous),
- provisions pour garanties de fonctionnement (voir note ci-dessous),
- provisions pour pertes à terminaison et prestations à fournir (voir note ci-dessous),

2.9.1. Garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de biens et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

Pas de provisions de garantie à fin 2021.

2.9.2. Pertes à Terminaison

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat) ;
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour la société, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture ;
- l'obligation de la société peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes sur engagement de livraisons sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

Les pertes à terminaison s'élèvent à 30 K€ au 31/12/2021.

2.9.3. Prestations à fournir

Les principes de comptabilisation sont énoncés au paragraphe 2.11. Contrats Long Terme.

2.9.4. Pénalités

La société évalue et provisionne les pénalités encourues sur contrats principalement du fait de retards d'exécution.

Pas de provision pour 2021.

2.9.5. Litiges commerciaux

La société provisionne le risque probable sur les contentieux en cours selon sa meilleure estimation.

Pas de provision pour 2021.

2.9.6. Retraites et engagements assimilés

La société supporte différents engagements au titre de régimes de retraite et assimilés à prestations définies, dont les plus significatifs sont décrits ci-dessous :

- ✓ Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise,
- ✓ Le personnel cadre bénéficie par ailleurs de régimes complémentaires à cotisations définies.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés selon la recommandation n°2013-02 de l'ANC modifiée le 05 novembre 2021 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. La société a retenu comme méthode celle introduite par l'IFRIC IC. L'évaluation actuarielle de l'ensemble des régimes à prestations définies est confiée à un actuaire indépendant.

Le cas échéant, l'effet de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et retraite différentielle) est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». Les éléments non provisionnés (écarts actuariels et coût des services passés non reconnus) sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.

L'ensemble des éléments constitutifs de la charge nette de période (coût des services rendus, amortissement des écarts actuariels, effets des modifications de régime, coût financier, produit de rendement des actifs de couverture) est présenté en compte de résultat.

2.9.7. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail et aux primes de fidélité.

2.10. OPÉRATIONS EN DEVICES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours moyen du mois de la transaction ou au taux garanti pour les devises couvertes. Dans le cas où la devise fait l'objet d'une couverture par la société Safran (appelé « cours couvert standard ») l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est couvert au taux garanti.

Les acomptes versés et reçus, les produits et charges constatés d'avance ainsi que les concessions payées d'avance sont valorisés au cours couvert de l'année d'encaissement pour les devises

couvertes.

Les dettes et créances en devises sont comptabilisées au cours garanti pour les devises couvertes et au cours moyen pour les devises non couvertes.

A la date de clôture :

- Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran :
 - Les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le compte de résultat,
 - L'écart éventuel entre le cours couvert de la date de transaction et le cours couvert de la date de l'encaissement, appliqué à la position nette clients / fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires ou en achats suivant le sens de la position nette.
- Pour les devises ne faisant pas l'objet d'une couverture par Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et, le cas échéant, une provision pour pertes de change est comptabilisée.
- Les dépréciations et provisions en devises de nature d'exploitation sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat d'exploitation.
- La composante en devise des provisions pour perte à terminaison est valorisée au cours couvert de l'année de réalisation de la perte, pour les devises faisant l'objet d'une couverture par la société Safran.
- S'agissant des dettes et créances commerciales, les différences de change réelles sont comptabilisées en résultat d'exploitation pour les devises couvertes et en résultat financier pour les devises non couvertes.

2.11. CONTRATS LONG TERME

La Société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, selon les unités d'œuvre utilisées ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une correcte estimation des données à terminaison évaluées sur la base des prévisions de flux de trésorerie futurs qui tiennent compte des obligations et indices contractuels ainsi que d'autres paramètres internes au contrat retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Méthode à l'avancement des produits :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé au fur et à mesure des facturations et les coûts sont comptabilisés sous forme de charges pouvant donner lieu à la constatation d'un stock d'en cours ou de provisions pour prestations à fournir, afin de comptabiliser une marge au fur et à mesure de la réalisation du Chiffre d'Affaires du contrat.

Notes annexes aux états financiers de la société Safran Reosc

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaire afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en dépréciation d'en-cours en premier lieu et en provision pour pertes à terminaison si le montant de la perte attendue est supérieur aux en-cours comptabilisés à l'actif du bilan de la Société à la date de clôture de l'exercice.

Méthode à l'avancement des coûts :

Le Chiffre d'Affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts réellement supportés en relation avec les prestations réalisées sur l'exercice augmentés de la marge à terminaison sur les contrats ce qui peut engendrer la comptabilisation de produits constatés d'avance ou de factures à établir et qui revient à comptabiliser une marge au fur et à mesure de la comptabilisation des coûts réellement engagés sur le contrat.

Les provisions pour pénalités et/ou garanties sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges quand elles ne sont pas incluses dans les marges à terminaison des contrats.

2.12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires reconnu par la société est essentiellement relatif à :

a) Contrats de vente série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si la société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

b) Contrats de prestations de services ou mixtes (y compris contrat d'études, de recherche et de développement)

Le chiffre d'affaires et le résultat de ces contrats sont enregistrés selon la méthode de comptabilisation à l'avancement.

La marge à terminaison des contrats est estimée sur la base d'analyses de coûts et de produits à terminaison révisés de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

La marge à terminaison des contrats est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsqu'elle peut être estimée de manière fiable et que les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Une perte à terminaison est comptabilisée dès lors que les conditions évoquées au §2.9.2 sont remplies.

2.13. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général.

Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

2.14. PARTICIPATION - INTERESSEMENT

La participation, au titre de 2021 est versée dans le cadre de l'accord de participation groupe du 30 juin 2005 modifié tous les ans par un avenant dont le dernier en date du 22 Décembre 2020.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 23/07/2020 pour 3 ans portant sur les exercices civils 2020, 2021 et 2022.

2.15. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par Safran SA, société immatriculée en France à Paris sous le RCS 562 082 909 depuis le 1^{er} janvier 2005.

La convention d'intégration fiscale conclue entre la Société et la société Safran prévoit que la Société comptabilise la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société Safran enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

2.16. CONSOLIDATION

La société est détenue de manière ultime par Safran, qui est une société cotée à la bourse de Paris.

A ce titre, elle est intégrée par intégration globale dans les comptes consolidés publiés par Safran, et ne publie donc pas ses propres comptes consolidés.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

Valeur brutes

	31.12.2020	Acquisitions, apports, création, augmentation	Reclassement	Cessions, scissions, diminution	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	368	-	-	-	368
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	368	-	-	-	368
Terrains	1 334	-	-	-	1 334
Constructions	9 748	40	503	-	10 291
Installations, matériel, outillages	10 839	282	1 758	-	12 879
Autres immobilisations corporelles	227	7	21	-	255
Immobilisations corporelles en cours	2 444	1 008	(2 282)	-	1 170
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	24 592	1 337	-	-	25 929
Participations financières	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-	-

Amortissements

	31.12.2020	Dotations	Apports	Reclassement	Reprises	31.12.2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires	358	4	-	-	-	362
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	358	4	-	-	-	362
Terrains	288	-	-	-	-	288
Constructions	8 250	155	-	-	-	8 405
Installations, matériel, outillages	7 928	729	-	-	-	8 657
Autres immobilisations corporelles	184	8	-	-	-	192
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	16 650	892	-	-	-	17 542

3.2. STOCKS ET EN-COURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020			31.12.2021		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières et approvisionnements	-	-	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-	-	-
En-cours de production	7 384	307	7 077	5 161	217	4 944
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Total	7 384	307	7 077	5 161	217	4 944

3.3. CRÉANCES

Au 31 décembre 2021, les créances se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut au 31.12.2021	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	95	95	-	-
Créances clients et comptes rattachés	24 401	7 161	17 240	-
Créances fiscales et sociales	813	813	-	-
Autres créances d'exploitation	11 649	3 927	7 722	-
Créances d'exploitation	36 958	11 996	24 962	-
Créances diverses	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Total	36 958	11 996	24 962	-

3.4. PRODUITS À RECEVOIR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients et comptes rattachés	9 841	17 240
Autres immobilisations financières	-	-
Créances d'exploitation	-	-
Autres créances	95	167
Total	9 936	17 407

3.5. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES

Néant.

3.6. ECARTS DE CONVERSION ACTIF ET PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Néant.

3.7. CAPITAUX PROPRES

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 501 000			1
Actions de préférence				

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Capital social	2 501		-	-	-	2 501
Autres éléments de capitaux propres	255	132	-	6	-	393
Primes d'émission de fusion, d'apport	-		-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-	-
Réserve légale	250		-	-	-	250
Réserves indisponibles	-		-	-	-	-
Réserve statutaire et contractuelle	-		-	-	-	-
Réserves réglementées	-		-	-	-	-
Autres réserves	-	132	-	-	-	132
Report à nouveau	5	-	-	6	-	11
Acompte sur dividendes	-		-	-	-	-
Subventions d'investissements	-		-	-	-	-
Provisions réglementées	1 076		-	786	(61)	1 801
Résultat de l'exercice	6 083		(6 083)	3 324	-	3 324
Total	9 915	132	(6 083)	4 116	(61)	8 019

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note Changement de méthode).

Sur l'exercice 2021, la société a versé des dividendes à hauteur de 6 077 K€.

3.8. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2020	Changement de méthode (*)	Dotations	Reprises		31.12.2021
				sans objet	avec utilisation	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissements dérogatoires	1 076		786	-	(61)	1 801
Autres provisions réglementées	-		-	-	-	-
Total provisions réglementées	1 076	-	786	-	(61)	1 801
Garanties de fonctionnement	-		-	-	-	-
Garanties financières	-		-	-	-	-
Prestations à fournir	3 500		674	-	-	4 174
Engagements de retraite et assimilés	1 642	(132)	195	-	(204)	1 501
Contrats commerciaux et créances à long terme	-		-	-	-	-
Pertes à terminaison et pertes en carnet	3		27	-	-	30
Litiges	-		-	-	-	-
Autres	-		112	-	(105)	7
Total provisions pour risques et charges	5 145	(132)	1 008	-	(309)	5 712
Résultat d'exploitation			1 008	-	309	
Résultat financier			-	-	-	
Résultat exceptionnel			786	-	61	
Total			1 794	-	370	

(*) Impact du changement de méthode lié à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies (cf note Changement de méthode).

Engagements de retraite et assimilés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Taux d'actualisation	0,50%	1,00%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de rendement des actifs	0,50%	0,50%
Taux d'augmentation des salaires	1,12%-5,00%	Table par âge
Age probable de départ personnel cadre	64 ans	64 ans
Age probable de départ personnel non cadre	62 ans	62 ans
Table de mortalité utilisée	INSEE 2013-2015/TGHF05	INSEE 2013-2015 / TGHF05

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021	Régimes de retraites à prestations définies	Indemnité de départ à la retraite
Valeur actualisée de l'obligation	(2 243)	(1 826)	-	(1 826)
Valeur de marché des actifs de couverture	-	-	-	-
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) aux actifs de couverture	(2 243)	(1 826)	-	(1 826)
Ecarts actuariels et coût des services passés non comptabilisés au bilan	797	529	-	529
Engagements provisionnés au bilan	(1 446)	(1 297)	-	(1 297)
Coût des services rendus	136	126	-	126
Coût financier	12	10	-	10
Amortissement des écarts actuariels	43	39	-	39
Charge	191	175	-	175
Rendement attendu des actifs de couverture	-	-	-	-
Prestations payées	(69)	(191)	-	(191)
Variation de provision - dotation (reprise)	122	(16)	-	(16)

Régimes de retraite à prestations définies

Pour mémoire, le Groupe a procédé à la fermeture au 31/12/2017 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et au gel des droits conditionnels au 31/12/16.

La population éligible de ce groupe fermé est ainsi composée de cadres supérieurs du Groupe, justifiant de cinq années d'ancienneté au 31/12/17.

La fermeture de ce régime s'est inscrit dans une évolution du dispositif de retraite supplémentaire des cadres supérieurs au sein du Groupe, avec la mise en place d'un régime de cotisations définies art.83 additionnel (régime collectif et obligatoire) et d'un régime de cotisations définies art.82 (régime collectif et facultatif) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Indemnités de départ à la retraite

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

3.9. DETTES FINANCIÈRES, DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES DIVERSES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Bruts au 31.12.2021	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Billets non garantis de 1er rang émis en USD	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	16 690	16 690	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilés	16 690	16 690	-	-
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	16 690	16 690	-	-
Avances et acomptes reçus sur des encours	5 546	5 546	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 629	4 629	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 590	3 590	-	-
Autres dettes d'exploitation	128	128	-	-
Dette d'exploitation	13 893	13 893	-	-
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	258	258	-	-
Dettes financières, d'exploitations et diverses	30 841	30 841	-	-
Produits constatés d'avance	5 721	-	5 721	-
Total	36 562	30 841	5 721	-

3.10. CHARGES À PAYER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 861	3 028
Dettes fiscales et sociales	3 604	3 278
Dette sur immobilisations et comptes rattachés	161	256
Autres dettes	-	-
Total	6 626	6 562

3.11. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 5 721 K€ concernent principalement les clients IABG, Oelincom Technologie, ESO et CNES.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Première monte, produits et prestations associés	-	-
Vente d'équipements de défense et sécurité	-	-
Services	-	-
Ventes d'études	-	-
Autres	44 257	39 956
Total	44 257	39 956

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
France	7 887	6 916
Export	36 370	33 040
Total	44 257	39 956

4.2. TRANSFERT DE CHARGES & AUTRES CHARGES

Transfert de charges

Les transferts de charge de l'exercice s'élèvent à 110 K€ correspondant pour 57 K€ à un remboursement TICFE et 47 K€ à des remboursements suite à des mutations de personnel.

4.3. RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Dividendes reçus et autres produits de participation	-	-
Intérêts et produits assimilés	-	-
Dépréciations des titres de participation	-	-
Autres reprises de provisions financières	-	-
Différences positives de change	-	2
Produits financiers	-	2
Dépréciations des titres de participation	-	-
Autres dotations aux provisions financières	-	-
Intérêts et charges assimilés	(54)	(216)
Différences négatives de change	(7)	(2)
Charges financières	(61)	(218)
Résultat financier	(61)	(216)

4.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Variation des provisions réglementées	(474)	(725)
Produits sur opérations de gestion	8	-
Produits sur opérations en capital	-	-
Charges sur opérations de gestion	-	-
Charges sur opérations en capital	-	-
Autres	-	-
Résultat exceptionnel	(466)	(725)

4.5. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	951	6	957
Exceptionnel	(725)	-	(725)
Crédit d'impôts, avoirs fiscaux ..	(265)	3 358	3 093
Total	(39)	3 364	3 325
Taux d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Les crédits d'impôts concernent le CIR.

REOSC a un déficit reportable de 663 K€ fin 2021.

5. AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

5.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Engagements sociaux	-	-
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	-	-
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	-	-
Garanties de passif données	-	-
Ecart actuariels	797	529
Autres engagements	567	1 000
Total	1 364	1 529

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2020	31.12.2021
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	100	100
Garanties de bonne fin	-	-
Avals, cautions reçus	-	-
Garanties de passif reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Total	100	100

5.1.1. Autres engagements commerciaux

Néant.

5.1.2. Instruments financiers et de couverture

Dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la Société et Safran S.A., une couverture de change est accordée par Safran S.A. à la Société par laquelle Safran S.A. s'engage à acheter ou vendre les excédents ou besoins nets en devises de la Société à des cours couverts annuels. Ces cours couverts sont des cours « au pire » et Safran S.A. s'engage à reverser à la Société tout gain éventuel entre les cours couverts communiqués et les cours effectivement réalisés en fonction des volumes nets de devises traités. Ces gains sont reversés au moins une fois par an.

Au cours de l'exercice 2021, le principal cours couvert dont a bénéficié la Société de la part de Safran S.A. a été le suivant :

- 1 EUR = 1,16 USD

Le cours couvert EUR /USD prévisionnel dont la Société devrait bénéficier de la part de Safran S.A. pour l'exercice 2022, au titre de son exposition nette, est indiqué ci-après:

- 1 EUR = 1,16 USD

5.1.3. Autres engagements financiers donnés ou reçus

Au 31 décembre 2021, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 1 000 K€.

5.2. LITIGES

Néant.

5.3. EFFECTIF MOYEN

	31.12.2020	31.12.2021
Ingénieurs et cadres	100	104
Techniciens, Administratifs et Agents de maîtrise	64	75
Ouvriers	7	5
Effectif salarié	171	184
Personnel mis à disposition	-	-
Effectif total	171	184

5.4. TRANSACTION AVEC PARTIES LIÉES

La société n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

5.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés dus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2021 ressort à 29 K€.

5.6. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Conflit russo-ukrainien

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, Safran a activé une cellule de crise au niveau Groupe afin de suivre l'évolution de la situation, d'anticiper et de traiter les conséquences sur ses activités, clients, partenaires et fournisseurs et d'assurer la sécurité de ses collaborateurs.

Les récentes sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. En conformité avec ces décisions, Safran a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes ses exportations et prestations de services vers ses clients en Russie.

La Société n'a aucune présence ni exposition directe en Ukraine ou en Russie.

Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions
Société par Actions Simplifiée au capital de 6 000 000 euros
Siège social : 139 rue Rateau - 93120 La Courneuve
775 694 995 RCS Bobigny

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux-mille-vingt-deux,
Le vingt-cinq juin,

La société Safran Electronics & Defense, société par actions simplifiée au capital de 45 570 621,90 euros, ayant son siège social au 2 boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 107 911, représentée par Monsieur Martin SION, son Président, détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société,

Associée unique de la Société par actions simplifiée Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions (l'« Associée Unique »),

Adopte, conformément à l'article 14.2 (Modes de consultation des associés) des statuts de la Société, les présentes décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
3. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; et
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, du procès-verbal des décisions du Président de la Société arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, du texte des projets de résolutions ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- **Décide** d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qui lui ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par des bénéfices de 10 907 154 euros ;
- **Constate** qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges non déductibles ;
- **Donne**, en conséquence, au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2021

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, du procès-verbal des décisions du Président de la Société arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, du texte des projets de résolutions ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels :

- **Décide** d'affecter comme suit les bénéfices s'élevant à 10 907 154 euros:

Bénéfices de l'exercice 2021	10 907 154,00 euros
Report à nouveau	332 408,88 euros
Bénéfice distribuable	11 239 562,88 euros
Affectation	
- versement d'un dividende de 16,62 euros par action, soit un total de	10 902 005,34 euros
- inscription du solde en report à nouveau	337 557,54 euros

- **Reconnait** qu'au titre des trois exercices précédents il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
2020	15 093 570,57 € ⁽¹⁾	23,01 €
2019	35 874 288,33 € ⁽¹⁾	54,69 €
2018	0 € ⁽¹⁾	0 €

⁽¹⁾ Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président de la Société, du procès-verbal des décisions du Président de la Société arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, du texte des projets de résolutions ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes :

- **Constate** qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associée Unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish.

Safran Electronics & Defense
Représentée par Martin SION

Safran Reosc
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 501 000 euros
Siège social : avenue de la Tour Maury, 91 280 Saint-Pierre-du-Perray
492 019 419 RCS EVRY

(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Chère Associée,

Conformément aux statuts de la Société et à l'article L.227-9 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Ces comptes comportant le bilan, le compte de résultat et les annexes, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du Plan Comptable Général.

Tous les documents et pièces vous permettant de vous prononcer ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Votre commissaire aux comptes vous rendra également compte de sa mission en présentant ses rapports.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

2021 a de nouveau été une année difficile de par la pandémie COVID-19 où Safran Reosc a dû adapter ses méthodes de travail et tenir compte de nouvelles tensions sur les approvisionnements.

L'année a été marquée par la mobilisation de l'entreprise sur le programme de l'Extremely Large Telescope (ELT). Des résultats techniques remarquables ont été obtenus : La chaîne métrologique des segments du miroir primaire a été validée et le processus de collage face arrière des segments a été qualifié. Nous avons livré l'ensemble des équipements de transport, manipulation et tests des miroirs secondaires et tertiaires. 4 lames minces ont été produites pour le miroir adaptatif et les bancs de polissage et de métrologie du cinquième miroir ont été mis en place dans nos ateliers.



Plusieurs autres points structurants ont jalonné l'année. Airbus Defence & Space a lancé ses deux premiers satellites de la constellation Pleiades Néo qui embarque nos miroirs en carbure de Silicium. Les premières images diffusées sont exceptionnelles. Nous avons été retenu sur un contrat important pour équiper un Centre de Compétence Optique (CCO) qui nous apporte de la charge sur plusieurs années. Nos clients exports Coréens et Japonais ont apprécié nos grands miroirs et nous ont fait part d'opportunités futures.

Sans oublier nos miroirs embarqués sur le James Webb Telescope dont le lancement médiatisé le jour de Noël a été le point d'orgue de notre année spatiale.

2. PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Pour l'activité Spatiale, nous avons consolidé notre positionnement avec les deux maîtres d'œuvres du futur programme d'observation militaire spatial français et obtenu du CNES et de la DGA, en particulier grâce au plan de relance spatial, des études pour développer notre métrologie et nos traitements optiques. Nos ateliers se sont sécurisés, modernisés et réorganisés grâce à l'ensemble des démarches d'amélioration continue menées sur l'année.

Nous avons rencontré des difficultés sur le programme ELT qui dégradent notre marge opérationnelle et notre trésorerie : De nombreux efforts d'ingénierie ont été déployés pour démontrer nos performances avec une exigence plus forte qu'attendu de notre client sur les justifications techniques à produire et de nombreuses mesures complémentaires de sécurisation du projet ont été mises en place afin de pallier les risques.

3. ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les principaux axes de nos activités de R&D sont restés identiques à ceux de 2020. Ils ont porté sur l'amélioration de nos procédés et moyens de fabrication et de métrologie afin de conserver notre avance technologique et l'optimisation de nos coûts et délais.

Une nouvelle étude d'amélioration de process et outils de métrologie a été retenue par le CNES et la DGA dans le cadre du plan de relance spatial. Des études spécifiques supplémentaires ont été menées pour le CNES sur la réalisation de traitements hyperspectraux et des filtres de réjection. La thèse en cours avec l'ONERA sur la mesure par déflectométrie s'est poursuivie.

La faisabilité d'un nouvel instrument optique pour nano satellite a été détaillée et un moyen de mesure de ses performances a été défini.

4. PRISES DE PARTICIPATIONS (DETENTIONS D' ACTIONS OU DROITS DE VOTE) SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU PRISE DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIIONS DE TELLES PARTICIPATIONS

Néant



5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, Safran a activé une cellule de crise au niveau Groupe afin de suivre l'évolution de la situation, d'anticiper et de traiter les conséquences sur ses activités, clients, partenaires et fournisseurs et d'assurer la sécurité de ses collaborateurs.

Les récentes sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques. En conformité avec ces décisions, Safran a suspendu jusqu'à nouvel ordre toutes ses exportations et prestations de services vers ses clients en Russie.

La Société n'a aucune présence ni exposition directe en Ukraine ou en Russie.

6. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

A l'heure où les modèles économiques redeviennent attentifs aux conditions de production, notre activité d'excellence à forte valeur ajoutée locale se trouve valorisée. Les soutiens appuyés du gouvernement à l'industrie et particulièrement au Spatial nous donnent de nouvelles ambitions. Notre groupe fait de la souveraineté et du Spatial l'une de ses priorités et dès janvier 2022 notre organisation a évolué pour s'inscrire dans la nouvelle Direction Espace de Safran Electronics & Defense.

Nos priorités pour 2022 s'écrivent aussi en continuité de notre histoire. Tout d'abord nous devons mener les contrats ELT et CCO qui vont mobiliser plus de 50% de nos ressources dans les hypothèses de coûts, qualité et délais définis.

Pour l'Astronomie, nous devons proposer et gagner des optiques sur les télescopes géants (TMT, GMT, ELT...) et leurs instruments.

Dans le domaine Spatial, nous devons consolider notre position sur le futur programme national français (IRIS), renforcer nos activités avec l'ensemble des maîtres d'œuvres, conforter notre ligne d'instruments pour micro/nanosatellites et faire valoir notre expertise et notre capacité d'innovation pour les programmes européens et le plan d'investissement d'avenir France 2030.

Nous devons aussi poursuivre notre croissance dans le secteur de la Défense en partenariat avec Safran Electronics & Defense sur les technologies optiques de l'Euro Male et du futur avion d'armes européen. Et puis enfin, nous devons développer nos traitements optiques hautes performances.



II. RESULTATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 39 955 520,85 € (44 257 331,60 € en 2020).

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 165 435,76 € (5 032 083,29 € en 2020).

Le résultat financier est négatif à -214 899,16 € (-60 845,52 € en 2020).

Le résultat exceptionnel est de -725 322,68 € (-466 973,03 € en 2020).

Le résultat net s'élève à 3 324 827,52 € (6 083 696,47 € en 2020).

Le total net du bilan s'établit à 50 295 351,27 € (40 312 615,61 € en 2020).

Les capitaux propres ressortent à 8 020 785,47 € et les provisions pour risques et charges à 5 711 959 € (5 145 686,00 € à fin 2020).

La Société comptait 175 salariés à la fin de l'exercice.

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les délais de paiement des fournisseurs et des clients.



Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En euros	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					10					11
Montant cumulé des factures concernées HT	11 088	1 760	2 250	9 651	24 749,56	12 269	-41 513	32 920	265 964	269 639
Pourcentage du montant total HT des factures reçues de l'exercice	0,04%	0,01%	0,01%	0,04%	0,09%					
Pourcentage du montant total HT des factures émises de l'exercice						0,01%	0,03%	-0,11%	0,72%	0,73%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	40					0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	-214 594					0	0	0	0	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)										
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : de 30 jours fin de mois à 60 jours fin de mois Délais légaux : 45 jours fin de mois					Délais contractuels : de 30 jours fin de mois à 60 jours fin de mois Délais légaux : 45 jours fin de mois				

3. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net de la Société pour l'exercice 2021 fait apparaître un bénéfice de 3 324 827,52 euros pour un chiffre d'affaires de 39 955 520,85 euros.

Bénéfice de l'exercice 2021	3 324 827,52 euros
Report à nouveau	11 473,42 euros
Bénéfice distribuable	3 336 300,94 euros
Affectation	
- versement d'un dividende de 1,33 euros par action, soit un total de	3 326 330,00 euros
- inscription du solde en report à nouveau	9 970,94 euros



Le versement du dividende interviendra à partir du lendemain de la décision de l'Associée Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le solde du compte « Report à nouveau », dont le montant s'élevait à 11 473,42 euros serait donc porté à un montant de 9 970,94 euros.

Il est précisé que les principes et méthodes comptables utilisés pour l'établissement des comptes, et notamment les méthodes d'évaluation, sont conformes aux dispositions réglementaires applicables en France.

4. DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION AU COURS DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois précédents exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende global	Montant du dividende unitaire
2020	6 077 430 € ⁽¹⁾	2,43 €
2019	7 052 820 € ⁽¹⁾	2,82 €
2018	3 151 260 € ⁽¹⁾	1,26 €

(1) Soumis au prélèvement forfaitaire unique prévu par l'article 200 A du Code général des impôts ou, sur option globale, au barème progressif après l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

5. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Néant

6. LISTE DES SUCCURSALES

Néant

7. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement (article 39-4 du CGI).

8. INTEGRATION FISCALE, CONSOLIDATION

La Société a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes à compter du 1^{er} janvier 2005, avec pour société tête de groupe, la société Safran.

Les comptes sont consolidés par la société Safran.

III. CAPITAL SOCIAL

1. MONTANT ET REPARTITION ; AUTO-CONTROLE

Aucun changement n'est intervenu dans la composition ni dans la détention du capital social de la Société au cours de l'exercice 2021.

La Société a un associé unique, la société par actions simplifiée Safran Electronics & Defense, qui est elle-même détenue directement ou indirectement à 100% par la société SAFRAN (SA).

2. PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons que les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société.

IV. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. SITUATION DU MANDAT DU PRESIDENT

Nous vous rappelons que par décision de l'Associée Unique en date du 28 juin 2019, le mandat du Président, Monsieur Philippe RIOUFREYT a été renouvelé pour une durée illimitée.

2. SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que par décision de l'Associée Unique en date du 29 juin 2018, la société MAZARS, 61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie, a été désigné Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six ans, soit jusqu'aux décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023.

3. CONVENTIONS ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DES ARTICLES L. 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention visée par les dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.



* *
*

Les projets de décisions qui vous sont présentés reprennent les principaux points de ce rapport et nous vous invitons à les approuver.

Saint-Pierre-du-Perray, le 20 mai 2022



Le Président

Monsieur Philippe RIOUFREYT